



LES COUPS D'POUC€

AIDE FINANCIÈRE ATTRIBUÉE SOUS CONDITIONS

CULTURE

Pour plus d'informations :

CCAS, 1 place Justice de paix
02 41 83 98 46
accueil-ccas@doue-en-anjou.fr

**Doué
en
anjou**

Un territoire  Une dynamique

PARTENAIRE DU DISPOSITIF

Théâtre Philippe Noiret à Doué-la-Fontaine

PRÉSENTATION ET CONDITIONS

Les « Coups d’pouce » sont des dispositifs de la Politique Action Sociale de la commune de Doué-en-Anjou.

Ils ont été créés pour faciliter l’accès aux pratiques sportives ou culturelles et pour soutenir les jeunes dans leurs projets individuels.

Conditions

- ☐ Résider sur la commune de Doué-en-Anjou : **fournir un justificatif de domicile datant de moins de trois mois**
- ☐ Conditions de ressources: quotient inférieur ou égal à 20 000€, calculé à partir du revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales du foyer. **Fournir l’avis d’imposition sur le revenu.**
- ☐ S’acquitter d’une participation financière de 2€ ou 3€/place/personne (à régler directement au Théâtre)
- ☐ Solliciter le Coup d’Pouce, au cours de la saison culturelle (entre le 1er septembre 2026 et le 30 juin 2027)
- ☐ Possibilité de choisir jusqu’à 3 spectacles par personne.

BÉNÉFICIAIRES

Identité des bénéficiaires

	Nom	Prénom	Âge
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

ETUDE DE LA DEMANDE

DEMANDEUR

Nom et prénom

Téléphone

Mail

Date de naissance

Situation professionnelle

CRITERE DE RESIDENCE

Le dispositif est ouvert aux habitants de Doué-en-Anjou exclusivement.

Adresse

CRITERE DE RESSOURCE

Le dispositif est ouvert aux demandeurs qui justifient d'un quotient inférieur ou égal à 20 000 €, calculé à partir du revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales

MONTANT DU REVENU FISCAL
DE REFERENCE

NOMBRE DE PARTS FISCALES

MONTANT DU QUOTIENT :

MONTANT DU COUPS D' POUCE

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements figurant sur la présente demande.

Fait à Doué-en-Anjou, le
Signature